

Conseil du 5 MARS 2026

19h30

Absents excusés BESNARD Chantal, DOUBLIER Jean-Armand
Absents MARTINEZ Christophe, COVERNALE Luc

Secrétaire de séance : BEAUPERE Monique

Vote Budget Principal Commune – Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Bricy ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame BEAUPERE Monique ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	26 917.32	322 319.00	349 236.32
	Recettes réalisées	28 523.83	373 503.35	402 027.18
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	155 734.06	509 943.82	665 677.88
	Dépenses réalisées	30 906.42	331 472.14	362 378.56
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-2 382.59	+42 031.21	+39 648.62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+128 816.74	+187 624.82	+316 441.56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+126 434.15	+229 656.03	+356 090.18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+126 434.15	+229 656.03	+356 090.18

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Bricy
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote Budget Principal Commune – Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire rappelle les résultats constatés au Compte Financier Unique 2025, à savoir :

Excédent d'investissement	126 434.15 €
Excédent de fonctionnement	229 656.03 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 11 voix pour, à 0 voix contre, et 0 abstention,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de 2025 de la manière suivante

Article 001 - Excédent d'investissement reporté pour une somme de 126 434.15 €

Article 002 - Excédent de fonctionnement reporté pour une somme de 229 656.03 €

Vote Budget primitif 2026

Compte tenu des éléments présentés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention,

- **DECIDE** d'adopter le Budget primitif 2026

Il s'établit de la manière suivante :

⇒ Section d'investissement	159 012.15 €
⇒ Section de fonctionnement	570 176.03 €
TOTAL	729 688.18 €

Vote mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Par délibération en date du 14 septembre 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur la mise en œuvre de la nomenclature M57 pour le vote du budget communal. La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable permet notamment de mettre en place un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions, pour le budget principal 2026 de la Commune de Bricy,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vote subvention COMITE DES FETES

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande émise par le comité des fêtes pour l'organisation de l'accueil des nouveaux habitants 2026 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions,

- **DECIDE** d'attribuer au comité des fêtes de Bricy la subvention suivante :

Comité des fêtes de Bricy	100.00€
---------------------------	---------
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette délibération

Questions diverses

Réfection du terrain de tennis

Un devis de rénovation du terrain de tennis est présenté aux conseillers, il comprend un rabotage des zones fissurées mais sans reprise des peintures.

Tenue du bureau de vote le 15 mars 2026

Un tableau des permanences est soumis aux conseillers en fonction de leurs disponibilités respectives.

Jardin du souvenir

Le conseil est toujours en attente de nouveaux devis

Chevilly histoire

Mr le maire informe les conseillers qu'une nuit des églises aura lieu le vendredi 26 juin.

Bulletins municipaux et impression

Le format des bulletins n'était pas conforme à la commande initiale, une remise de 20 % a été appliquée sur le montant de l'impression.

Bilan accueil des nouveaux habitants /repas des aînés

104 administrés ont participé au repas des nouveaux habitants, le vin d'honneur a été apprécié. Le repas des aînés a plu, ainsi que l'animation par un magicien.

Mep de la vidéoprotection

L'installation du système de vidéoprotection interviendra normalement la première quinzaine du mois de mars.

Changement de locataires au 585 grande rue

Une nouvelle locataire est arrivée le 06 février 2026.

Reprise des cavistes

Mr le maire informe les conseillers que le concept des Cavistes va être repris les mercredis à partir d'avril.



Fin de séance : 21H00

Un conseiller déplore à nouveau le manque d'entretien des trottoirs.

Les demandes de subventions sont regroupées pour être étudiées par le prochain conseil.